

- Département du Gers -

**SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DES RIVIERES
ASTARAC-LOMAGNE
(SYGRAL)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

- République Française -

Date de la séance

14 AVRIL 2025

Date de la convocation

3 AVRIL 2025

Objet de la délibération

**Approbation
de la convention
de partenariat
avec les opérateurs
départementaux de l'arbre
et de la haie champêtre
dans le cadre du dispositif
expérimental « EauzHaie »**

Feuille 1/2

Publication et notification

Le

VOTE

Membres en exercice :	34
Délégués titulaires présents :	19
Délégués suppléants présents :	4
Délégués suppléants avec voix délibérative :	2
Délégués avec pouvoir de vote :	5
POUR :	26
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ**ET LE QUATORZE AVRIL**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MANTOVANI GUY.

Délégués présents :CA Grand Auch Cœur de Gascogne : VERGÉ PatrickCC Bastides de Lomagne : DORBES Marceau, CETTOLO Serge, LABORDE Christophe, LACOURT Guy, MANTOVANI Guy (pouvoir de M. BLANCQUART)CC Val de Gers : BALAS Max (pouvoir de M. BRIET)CC Coteaux Arrats Gimone : ALEM Pierre, DULONG Christian, GABRIEL Bruno, LAFFONT André (pouvoir de M. POMIES), BOUTANG GeoffreyCC de la Gascogne Toulousaine : DUPOUX Jean-LucCC des Deux Rives : BENVENUTO RaymondCC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise : AUZERIC André, GASQUET Marcel (en visio), MEILHAN Yves, DEPRINCE Jean-Luc (pouvoir de M. LATAPIE), COUREAU Jean-LouisCC Grand Sud T&G : ESTANOVE PhilippeCC Hauts Tolosans : LAMARQUE JacquesCC Cœur Coteaux Comminges : FRECHOU Alain (pouvoir de M. LAFFITEAU)CC Pays de Trie et Magnoac : ADER Jean-Pierre (en visio)**Délégués excusés :**

PENSIVY (CA Grand Auch), BLANCQUART (CC de la Lomagne Gersoise), LAFFITEAU (CC du Savès), POMIES (CC Coteaux Arrats Gimone), LATAPIE (CC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise), COULON (problème technique visio), BELLOC (CC Grand Sud T&G), DUPUY (CC des Deux Rives), SAMAIN, AVARELLO, DELLAC (CC Terres des Confluences)

Secrétaire de séance : M. GABRIEL Bruno**Objet : Approbation de la convention de partenariat avec les opérateurs de l'arbre et de la haie champêtre dans le cadre du dispositif expérimental « EauzHaie »**

M. le Président indique que l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Région Occitanie viennent de mettre en place le dispositif expérimental « EauzHaie » qui permet de financer pendant 2 ans les opérateurs départementaux de l'arbre et de la haie champêtre pour qu'ils assurent des missions d'animation territoriale sur des secteurs particulièrement sensibles à l'érosion des sols, en partenariat avec les syndicats de bassin versant exerçant la compétence GEMAPI.

Pour bénéficier de ces interventions entièrement financées par le dispositif « EauzHaie », ces syndicats doivent conventionner avec les différents opérateurs départementaux de la haie champêtre. Pour le SYGRAL, cela concerne :

- pour la partie Tarn-et-Garonnaise de son territoire : Association Campagnes Vivantes ;
- pour la partie Gersoise : Arbre et Paysage 32 ;
- pour la partie Haute-Garonnaise : Arbre et Paysage d'Autan ;
- pour la partie Haute-Pyrénéenne : Maison de l'Environnement et de la Nature 65 (Pôle Arbre et Paysage 65).

M. le Président détaille alors le contenu du modèle de convention bipartite présenté aux syndicats gemapiens lors de la réunion du 20/03/2025 co-organisée par l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental de T&G et l'association Campagnes Vivantes.



- Département du Gers -
**SYNDICAT MIXTE
 DE GESTION DES RIVIERES
 ASTARAC-LOMAGNE
 (SYGRAL)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- République Française -

Date de la séance

14 AVRIL 2025

Date de la convocation

3 AVRIL 2025

Objet de la délibération

**Approbation
 de la convention
 de partenariat
 avec les opérateurs
 départementaux de l'arbre
 et de la haie champêtre
 dans le cadre du dispositif
 expérimental « EauzHaie »**

Feuille 2/2

Publication et notification

Le

VOTE

Membres en exercice :	34
Délégués titulaires présents :	19
Délégués suppléants présents :	4
Délégués suppléants avec voix délibérative :	2
Délégués avec pouvoir de vote :	5
POUR :	26
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Ouïe l'exposé et après échange de vues, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- 1°/ **Approuvent** que le SYGRAL s'inscrive dans la démarche proposée afin de bénéficier du dispositif expérimental « EauzHaie » ;
- 2°/ **Approuvent** sur le principe le projet de convention bipartite du dispositif « EauzHaie », selon les modalités présentées,
- 3°/ **Autorisent** M. le Président à signer les conventions de partenariat avec chacun des opérateurs départementaux de l'arbre et de la haie champêtre ci-dessus listés,
- 4°/ **Chargent** M. le Président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

Fait et délibéré le 14/04/2025.

CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

